



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.5/ORIGIN/81
12 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES

Règles d'origine

Note du secrétariat de la CNUCED

Le présent document contient les extraits pertinents d'une communication reçue du Sri Lanka. ¹

Sri Lanka

"Veuillez trouver ci-joints les spécimens des signatures des deux fonctionnaires nouvellement autorisés à viser les certificats du SGP ainsi que le spécimen du cachet officiel de l'autorité habilitée à délivrer ces derniers au Sri Lanka." ²

Notes

1. Pour les communications antérieures, voir TD/B/C.5/ORIGIN/39, 42, 72, 72/Corr.1 et 79.

2. Voir l'annexe.

Annex

NAMES OF OFFICERS AUTHORIZED TO SIGN THE
CERTIFICATE OF ORIGIN UNDER THE
GENERALIZED SYSTEM OF PREFERENCES (GSP)

<u>NAME</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>SPECIMEN SIGNATURE</u>
Mr. M.M.A. Raheem	Asst. Director of Commerce	
Mr. D.W. Jinadasa	Asst. Director of Commerce	

